



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

S'engager pour chacun, agir pour tous !

Cfdt: 1^{er} SYNDICAT EN FRANCE



Compte-rendu CPPNI du 15/10/2020

Personnel du notariat

Crise sanitaire, où en est la profession ?

L'installation de la 2^{ème} vague Covid accentue l'inquiétude et le stress dans la profession. Les représentants du CSN ont à nouveau pointé du doigt une baisse mesurée du chiffre d'affaires en comparaison avec la même période en 2019.

Pour la CFDT, la comparaison avec l'année 2019 n'est pas du tout objective dans la mesure où 2019 a été historiquement la meilleure année du notariat en matière de chiffre d'affaires. Pour être au plus près de la réalité, il conviendrait de faire, pour l'année 2020, une comparaison avec la moyenne des 10 dernières années (absorption dans ce calcul sur 10 ans de l'excellente performance économique des années 2017, 2018 et 2019). Et là, on ne parlera plus de baisse mais d'une très bonne année...

La CFDT a indiqué être très inquiète sur les conditions de travail des salariés qui supportent, depuis le déconfinement, une surcharge de travail conséquente (report des actes pendant confinement auquel s'ajoute une reprise intense depuis ces 5 derniers mois). Elle a également souligné l'effondrement de la pratique du télétravail, pourtant largement plébiscité pendant le confinement.

Les représentants du CSN se sont émus du nombre croissant du turnover. Selon eux, les salariés profitent du jeu de l'offre et de la demande qui leur est pour l'instant favorable. Pour la CFDT, si les conditions de travail et les salaires étaient à la hauteur, les salariés ne changeraient pas d'étude. A chacun son point de vue...

Salariés à temps partiel, projet d'accord complément d'heures

Ce projet d'accord, proposé par la partie employeur, a pour vocation d'ouvrir la possibilité d'augmenter temporairement la durée du travail d'un salarié à temps partiel par la signature d'un avenant à son contrat du travail. **La CFDT a annoncé qu'elle ne signerait pas cet accord.** Non seulement il ne règle pas la situation de précarité du salarié à temps partiel mais il peut être incitatif aux contrats de travail à minima (24 h). Pourquoi faire plus quand on peut faire moins ?

Par ce projet, il serait donc possible pour le salarié de signer jusqu'à 8 avenants. L'accord précise qu'il a vocation à limiter le recours aux contrats à durée déterminée tout en permettant aux offices de faire face aux pics d'activité et de gérer les absences. Un CDD à 24 heures suivi de 8 avenants limite effectivement le nombre de CDD, mais c'est toujours un CDD. Cherchez l'erreur En début de négociation, cette demande était aménagée pour les étudiants. Aujourd'hui, elle concerne tous les salariés à temps partiel.

Ce projet prévoit également que les heures effectuées dans le cadre de l'avenant temporaire de complément d'heures seraient rémunérées sur la base du salaire contractuel **sans aucune majoration jusqu'au 3^{ème} avenant**, avec une majoration de 10 % pour les heures complémentaires du 4^{ème} et 5^{ème} avenant, 15 % pour celles du 6^{ème} avenant, 20 % pour celles du 7^{ème} avenant puis 25 % pour celles du 8^{ème} avenant. **En résumé, en l'absence d'accord, le salarié gagnerait plus jusqu'au 7^{ème} avenant.** Oups...

La signature de cet accord permet donc aux employeurs d'échapper au paiement des heures complémentaires et supplémentaires (article 9.4 de la convention collective : majoration de 10 % dans la limite du 10^{ème} des heures prévues au contrat et majoration de 25 % au-delà du 10^{ème} de la durée contractuelle). Le Projet prévoit que seules les heures complémentaires effectuées au-delà de la durée prévue par l'avenant temporaire de complément d'heures seraient rémunérées au taux majoré de 25 %. Normal, puisque c'est juste l'application de la loi.

La CFDT vous tient informés. N'hésitez pas à donner votre avis car votre rémunération de demain est l'affaire de chacun dès maintenant !

Pour toute information complémentaire, pour donner votre position : envoyez un mail à contact@snj-cfdt.fr

CFDT : Loyauté Efficacité Ecoute